

**MEDICAL
ATCO**

GT MEDICAL REUNION DU 03 MAI 2017

Quelques mois après la mise en œuvre du règlement européen (UE) 2015/340 IR ATCO l'heure d'un premier bilan est venue. Il n'est malheureusement pas à la hauteur de nos attentes.

De nouvelles obligations...

- **Le médecin évaluateur ATCO** est l'interlocuteur des AME (médecins à normes) notamment pour les cas de renvois.
- Les services médicaux en plus des prorogations et renouvellements des Licences Euro Classe 3, doivent traiter **les demandes d'avis aéromédicaux** pour les ATCO qui sans réponse de leur part doivent se déclarer en incapacité temporaire (arrêts maladies de plus de huit jours, prise de médicaments...).
- **Dimensionnement** des services médicaux pour faire face à ces nouvelles obligations réglementaires : l'EASA a statué sur le fait que la mise en place du règlement ne doit pas pénaliser les services opérationnels.
- Mise en place d'un **système d'échange de données médicales sécurisé** entre agents, AME et médecin évaluateur ATCO.

Et finalement tout reste à faire... en urgence...

- **L'arrivée** du médecin évaluateur ATCO annoncée comme imminente en novembre dernier, puis de nouveau en février **n'aura finalement pas eu lieu**. C'est donc le Médecin Chef qui assure l'intérim. Pour combien de temps ? Le règlement prévoit pourtant que les deux rôles **doivent être complètement séparés**. Il est **INADMISSIBLE** que cette non-conformité résulte du **refus de la DGAC de recruter faute d'y mettre les moyens**.
- Les services médicaux doivent faire face depuis plusieurs mois, voire plusieurs années au non remplacement des départs faute de candidature, par manque d'attractivité des postes et des rémunérations associées. Et lorsque des candidats se présentent pour effectuer des vacances l'administration dit **NON** à leur recrutement. **Pourquoi?** Quelle est la logique dans tout ça ?
- Le système fonctionne depuis trop longtemps uniquement grâce la bonne volonté de l'ensemble des services médicaux (AME, infirmières et secrétaires médicales) qui gèrent un nombre croissant de dossiers, répondent aux ATCO pendant leurs repos ou congés... **SANS** aucune reconnaissance!
- L'échange de données médicales sécurisé est **INCONTROURNABLE**. La DGAC doit répondre à cette obligation **SANS DELAI**. **La DGAC a-t-elle pris la mesure de l'augmentation de l'indisponibilité des ATCO en attente d'un avis aéromédical qui ne pourrait plus s'obtenir par mail mais uniquement suite à une visite médicale ?**

Deux ans entre la parution du règlement et sa mise en œuvre en France n'auront donc pas suffi à la DGAC pour s'y préparer sereinement et mettre en place les moyens nécessaires à son application. Tout doit être maintenant fait en **URGENCE...** et ce n'est pas la première fois....

Pour le SNNA/FO et au-delà de l'aspect réglementaire il est URGENT que l'administration reconnaisse et mette ENFIN en place les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au bon fonctionnement de ses services médicaux !!!!

Vos représentants : Cédric FAURE – LFCR / Anne Giacometti-Lizot – LFMV

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

